



Matériel

Suite à la recommandation de la Commission SEMI de la FIE, il a été décidé de suspendre l'utilisation des lames d'épée 2013-2015 de la société Leon Paul jusqu'aux conclusions finales des analyses en cours. Une décision finale sera prise par le Comité Exécutif de la FIE à réception de ces conclusions.

Nous rappelons aux fabricants que:

- le matériel ou les modifications de matériel qui n'ont pas été soumis à l'homologation de la Commission SEMI (précédente édition du masque de sabre fabriqué par la société PBT),
- le matériel qui ne fonctionne pas parfaitement en toutes circonstances et n'est donc pas conforme au Règlement de la FIE (fils de corps avec connexion à baïonnette),

ne seront pas acceptés lors du contrôle du matériel tenu lors des compétitions de la FIE. La Commission SEMI contactera immédiatement les fabricants à ce sujet.